

OBJET

**POLITIQUE DE LA
VILLE - Poursuite
de l'action de l'aide
et du cœur -
Convention de
partenariat avec
Transdev Mobilités
du Saint-Quentinois.**

**Rapporteur :
Mme le Maire**

Date de convocation :
21/03/2022

Date d'affichage :
01/04/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 44

Nombre de Conseillers
votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 MARS 2022 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, M. Dominique FERNANDE, M. Philippe CAMELLE, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Aïcha DRAOU, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Alexis GRANDIN représenté(e) par Mme Sylvie ROBERT, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Aurélien JAN représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)(s) :

M. Xavier BERTRAND.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La Ville de Saint-Quentin est adhérente au réseau francophone des Villes Amies des Aînés depuis le 21 novembre 2016, l'objectif étant d'accompagner le bien vieillir et de faciliter la vie quotidienne des seniors.

Pour ce faire, elle met en place de nombreuses actions parmi les 8 thématiques inscrites dans la démarche (transport et mobilité, habitat, bâtiments et espaces extérieurs, culture et loisirs, autonomie/services et soins, participation citoyenne et emploi, lien social et solidarité, information et communication).

Dans le cadre du volet transport mobilité, la Ville propose, depuis 2017, le dispositif intitulé « De l'aide et du cœur », en partenariat avec Transdev et concrétisé par une convention.

Celle-ci étant arrivée à échéance fin 2021, il convient aujourd'hui de conclure un nouveau partenariat entre Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, la Ville de Saint-Quentin et la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la convention de partenariat telle que ci-annexée ;

2°) d'autoriser Monsieur Thomas DUDEBOUT, Maire-adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets, à signer ce document et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-210206660-20220328-56434-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 1 avril 2022

Publication : 1 avril 2022

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

**Transdev Mobilités du Saint-Quentinois,
ZA Porte d'Isle
Route de Chauny
02100 SAINT-QUENTIN**

Représentée par Monsieur Nicolas BAYARD, Directeur,

D'une part,

**La Ville de SAINT-QUENTIN,
B.P 345
02107 SAINT-QUENTIN cedex**

Représentée par Monsieur Thomas DUDEBOUT, Maire-adjoint chargé de la participation citoyenne et des grands projets, agissant en vertu de la délibération du

D'autre part,

**La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
58 boulevard Victor Hugo
02100 SAINT-QUENTIN**

Représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Présidente de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, agissant en vertu de la délibération du

D'autre part,

**La Ville de Saint-Quentin, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et
Transdev Mobilités du Saint-Quentinois étant désignés comme « partenaires »,**

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Saint-Quentin est adhérent aux réseaux francophones « Villes Amies des Aînés ». L'objectif poursuivi est d'adapter les territoires à cette population pour améliorer ses conditions d'épanouissement.

Dans ce cadre, un plan d'actions à destination des seniors Saint-Quentinois a été élaboré en tenant compte de la thématique « mobilité des seniors » au sein de la Ville.

Les différents travaux menés et questionnaires distribués à destination des seniors font apparaître que les transports collectifs s'imposent comme leur mode de déplacement privilégié.

Ceci exposé, les parties décident de mettre en œuvre le partenariat suivant :

Article 1 :

Il est prévu que Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, dans le cadre de l'action « De l'aide et du cœur », conviennent de la mise à disposition de deux agents, en roulement, dits « agents de courtoisie » rattachés au dispositif des services civiques dépendant du service Démocratie de proximité de la Ville, à la Direction de la Participation Citoyenne.

Les missions qui leur seront confiées consisteront à aider les personnes âgées à se déplacer sur le réseau de transport en commun en leur apportant une assistance lors des jours de marchés.

Article 2 :

Les deux agents dits « agents de courtoisie » disposeront de l'accès libre aux véhicules dans le cadre de leurs missions. Pour cela, une carte nominative leur sera délivrée gratuitement par Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, elle sera valable uniquement les matinées, précisées dans l'article 4, jusqu'à la fin de leurs missions et devra être restituée.

Le service Démocratie de proximité de la Ville s'engage à restituer les cartes nominatives en cas de départ anticipé du bénéficiaire concerné. Transdev Mobilités du Saint-Quentinois s'engage à fournir une nouvelle carte à tous les nouveaux agents participant à l'opération en application de la présente convention.

Article 3 :

Les services civiques interviendront dans les bus ou aux arrêts, soit à la demande de Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, soit de leur propre initiative et/ou à la demande des usagers, uniquement sur rendez-vous au service Démocratie de proximité.

Article 4 :

Les services civiques interviendront lors des jours de marché soit le mercredi, vendredi et samedi sur les matinées correspondantes.

Article 5 :

Pendant la durée du partenariat, les agents dits « agents de courtoisie » sont placés sous la responsabilité de la Ville de Saint-Quentin qui les garantit dans le cadre du droit commun applicable à leur statut, sans préjudice de tout éventuel recours en garantie.

Article 6 :

Cette convention est valable pour l'année 2022 et pourra être renouvelée par tacite reconduction. Chaque partie aura toutefois la possibilité de résilier la présente convention, pourvu qu'elle signifie à l'autre partie son intention par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance.

Convention établie en 3 exemplaires originaux

Fait à SAINT-QUENTIN, le

Pour Transdev Mobilités,
Le Directeur,
Nicolas BAYARD

**Pour la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois,**
La Présidente
Frédérique MACAREZ

Pour la ville de SAINT-QUENTIN,
Le Maire-adjoint chargé de la participation
citoyenne et des grands projets
Thomas DUDEBOUT